



Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique

**Règlement
Indemnités & Frais
~
Cadres Agrès et
Artistiques**

Edition décembre 2011

Abréviations

ACVG	=	A ssociation C antonale V audoise de G ymnastique
FSG	=	F édération S uisse de G ymnastique
CS	=	C hampionnat(s) S uisse(s)
GAM	=	G ymnastique A rtistique M asculine
GAF	=	G ymnastique A rtistique F éminine

Table des matières

1. Division Agrès – Indemnités & Frais cadre
2. Division Agrès – Frais CS par équipe
3. Division Sport Élite / Subdivisions GAM-GAF – Frais CS par équipe
4. Dispositions finales

1. Division Agrès – Indemnités & Frais des cadres

1.1 Indemnité entraîneurs – Frais de location de salle

- Indemnité entraîneurs pour une soirée (2 heures) CHF 20.00
- Indemnité entraîneurs pour une demi-journée (3 heures) CHF 30.00
- Indemnité entraîneurs pour une journée (6 heures) CHF 60.00
- Déplacements (aller-retour) selon www.maps.google.ch CHF 0.50/km
- Location de salle prise en charge par l'ACVG
 - heure CHF 20.00
 - demi-journée CHF 60.00
- Participation des sociétés membres, par gymnaste et entraînement CHF 10.00

1.1.1 Frais d'organisation d'entraînements cantonaux

Si l'organisation d'entraînements cantonaux occasionne des frais, les indemnités ci-dessous font foi. Le responsable du cadre décide de l'application – ou non – de ces forfaits et en fait part aux sociétés, au plus tard durant le mois de janvier de l'année en cours.

1.2 Week-ends de préparation (avant CS)

1.2.1 A charge des sociétés membres

- Séjour complet des gymnastes
- Frais d'entraînement du dimanche (par gymnaste) CHF 10.00

1.2.2 A charge de l'ACVG

- Indemnité entraîneurs pour une journée (maximum deux entraîneurs par cadre (filles / garçons) CHF 30.00
- Déplacements (aller-retour) selon www.maps.google.ch CHF 0.50/km
- Nuitée pour entraîneurs qui assurent deux jours CHF 50.00

1.3 Divers

- Indemnisation spéciale pour entraîneurs hors canton selon possibilités de l'ACVG

2. Division Agrès – Frais CS par équipe

2.1 FILLES et GARCONS – Equipes

Les indemnités sont versées en fonction du nombre de gymnastes sélectionnés par la FSG pour participer au championnat suisse, en ajoutant deux (2) remplaçants par catégories.

Un (1) moniteur par équipe (filles) /catégorie (garçons) et un (1) pousseur sont prévus pour l'encadrement du week-end.

2.1.1 Les indemnités versées aux équipes sont réparties de manière équitables entre tous les gymnastes sélectionnés par l'ACVG pour participer aux CS.

2.2 Indemnités

2.2.1 Gymnastes

- L'indemnité forfaitaire allouée par l'ACVG se monte à CHF 100.00 par gymnaste, en fonction du point 2.1. Le responsable du cadre répartit ces indemnités de manière équitable

2.2.2 Moniteurs

- Forfait pour le week-end, pour les membres de l'encadrement comprenant l'indemnité et une participation aux repas et à la nuitée CHF 100.00
- Si l'entraîneur, respectivement le pousseur, n'est pas présent tout le week-end, l'indemnité forfaitaire est réduite à CHF 50.00

2.3 Procédure

Le montant forfaitaire dû à chaque participant – selon la liste des personnes inscrites auprès de la FSG – sera déduit de la facture envoyée par l'ACVG à l'issue des CS.

3. Division Sport Élite / Subdivisions GAM-GAF

3.1 Indemnisation frais

- L'ACVG finance les inscriptions par équipe (5 personnes) CHF 150.00
- Indemnité entraîneurs pour une journée (tout compris) CHF 50.00
- soit un total de **CHF 200.00**

4. Dispositions finales

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont discutés et décidés en séance du CC, dans l'esprit des statuts, règlements et conventions en vigueur.

Adopté par le CC lors de sa séance du 4 juillet 2011. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique
Pour le Comité cantonal

Marianne CONTI, présidente Graziella CLEMENT, division Finances